



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil Municipal du 4 avril 2022

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL.....	3
2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021.....	4
3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Dépenses de fonctionnement :	4
3.2 Recettes de fonctionnement :.....	6
4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	8
4.1 Les dépenses d'investissement	8
4.2 Les recettes d'investissement	11

PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 257 789,20	9 257 789,20
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 924 369,60	3 924 369,60
TOTAL DU BUDGET	13 182 158,80	13 182 158,80

3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Evolution (En %)
Dépenses réelles	8 146 871,00	8 148 390,33	0,0%
011 - Charges à caractère général	2 354 161,00	2 379 639,00	1,1%
012 - Charges de personnel	4 477 730,00	4 448 775,00	-0,6%
014 - Atténuations de produits	59 000,00	55 000,00	-6,8%
022 - Dépenses imprévues	40 000,00	84 577,33	111,4%
65 - Autres charges de gestion courante	964 480,00	961 799,00	-0,3%
66 - Intérêts de la dette	241 000,00	209 100,00	-13,2%
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00	9 500,00	-9,5%
Dépenses d'ordre	864 724,00	1 109 398,87	28,3%
042 - Opérations d'ordre entre section	395 000,00	375 000,00	-5,1%
023 - Virement à la section d'investissement	469 724,00	734 398,87	56,3%
Total des dépenses de fonctionnement	9 011 595,00	9 257 789,20	2,7%

3.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement :

Hors dépenses imprévues (chapitre 022), les dépenses réelles sont en diminution de 0.6% par rapport au BP 2021.

Chapitre 011 - Charges à caractère général (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **2 379 639€**.

Principales évolutions par rapport au 2021 :

Les dépenses liées aux fluides (Electricité et Gaz) sont ici en augmentation de 112K€, soit +26.5% par rapport au BP 2021.

Des mesures sur les consommations d'énergies seront appliquées au cours de l'année 2022 pour limiter autant que possible l'impact budgétaire de la hausse des prix et accélérer la transition énergétique de la ville.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4 448 775€.

La masse salariale (chapitre 012) est proposée en baisse par rapport au BP 2021 (- 0,6%) et s'élève à 4 448 775€.

Des efforts de gestion et des réorganisations internes ont permis de maîtriser les coûts tout en prenant en compte l'augmentation de l'indice des plus bas salaires décidée par le gouvernement et le glissement vieillesse technicité (GVT).

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 84 577.33€.

Ces crédits peuvent être utilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues par une décision du Maire ou une décision modificative.

Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 55 000€ : Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ajustée au réalisé 2021.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : **961 799€**

A noter :

- Stabilité des subventions versées aux associations (enveloppe globale de 184K€).
- Participation au CCAS : 373.3K€, en baisse de 2.2% par rapport à 2021.
- Participation au SICCE : 181K€, en augmentation de 7.7% (13K€) afin de financer les travaux de la crèche des P'tits Drôles. Il s'agit plus particulièrement de la location des bâtiments modulaires nécessaires à l'opération.
- Participation au Syndicat du collège : 68K€. Stabilité.

Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : **209 100€.**

Hypothèse retenue concernant le taux d'intérêt de l'emprunt structuré pour 2022 : 2,50%. (Taux appliqué en 2019 : 0.77%, en 2020 : 2.76%, 2.45% en 2021).

L'augmentation du taux du livret A (+0.5%) sur lequel deux emprunts en cours sont indexés, est prise en compte également.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 9 500€.

Il s'agit des régularisations de la facturation des exercices antérieurs et les remboursements de spectacles annulés.

3.1.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 375 000€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 734 398.87€.

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

3.2 Recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022	Evolution (En %)
Recettes réelles	8 807 645,00	8 954 289,20	1,7%
013 - Atténuations de charges	2 000,00	2 000,00	0,0%
70 - Produits des services	743 694,00	700 029,00	-5,9%
73 - Impôts et taxes	6 462 831,00	6 522 244,00	0,9%
74 - Dotations et participations	1 291 283,00	1 288 402,00	-0,2%
75 - Autres produits de gestion courante	210 500,00	244 857,00	16,3%
76 - Produits financiers	20 737,00	16 696,00	-19,5%
77 - Produits exceptionnels	76 600,00	84 000,00	9,7%
78 - Reprises sur amortissements et provisions*	0,00	96 061,20	N/A
Recettes d'ordre	3 950,00	3 500,00	-11,4%
042 - Opérations d'ordre entre section	3 950,00	3 500,00	-11,4%
002 - Résultats de fonctionnement reportés	200 000,00	300 000,00	50,0%
Total des recettes de fonctionnement	9 011 595,00	9 257 789,20	2,7%

* 78 – Reprises sur amortissements et provisions. Opération d'ordre semi-budgétaire : il ne s'agit pas d'une recette réelle à part entière.

3.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 2 000€ :

Remboursements de la CPAM en cas d'absence des agents.

Chapitre 70 – Produit des services (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) : **700 029€ :**

A noter : Diminution attendue des recettes spectacles du secteur culturel et des locations de salles par rapport au BP 2021.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 6 522 244€

- Taxe foncière sur le bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
 - Evolutions des bases d'impositions :
 - Revalorisation forfaitaire pour les locaux d'habitation (liée à l'inflation, indice IPCH) : 3.4%.
 - Evolution physique : hypothèse : +0.5%.
 - **Aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée.**
 - Produit fiscal prévisionnel : 3.868M€.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : prévision d'augmentation de +5K€ des recettes attendues par rapport au BP 2021 (190K€), soit 195K€.
- Stabilité des autres recettes fiscales par rapport au BP 2021.
- Versements de la Métropole :
 - L'attribution de compensation (1,8M€) : correspondant au reversement pour l'ex-taxe professionnelle historiquement transférée à l'intercommunalité. A chaque transfert de

compétence communale à la Métropole, cette attribution est revue à la baisse en fonction du montant des charges transférées. Stabilité par rapport à 2021.

- Dotation de solidarité communautaire (327K€) : enveloppe répartie entre chaque commune du territoire selon différents critères. Stabilité par rapport à 2021.
A noter que la Métropole, en lien avec les communes du territoire, a entamé un travail sur la construction d'un Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS) qui devrait aboutir en cours d'année 2022.
Cela pourrait conduire à une augmentation future de la DSC versée aux communes en fonction du scénario retenu.

Chapitre 74 – Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 288 402€**

Principales évolutions :

- Dotation globale de fonctionnement : 712K€. Hypothèse retenue pour 2022 : -3% par rapport au réalisé 2021.
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), versé par le Département : 206.5K€. Hypothèse retenue pour 2022 : -7% par rapport à 2021 soit la diminution constatée entre 2020 et 2021.

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante (loyers perçus) : **244 857€.**

Augmentation des recettes attendues en lien avec la mise en location de biens immobiliers et avec la reprise de la gestion de la salle de l'avant-garde qui engendre des recettes supplémentaires (mais aussi des dépenses supplémentaires liées au bâtiment).

Chapitre 76 – Produits financiers : **16 696€.**

Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **84 000€.**

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance du personnel (en cas d'absence) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Chapitre 78 – Reprise sur provision : **91 061.20€.**

Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants (*créances non recouvrées*). Il s'agit ici d'un ajustement du montant des provisions constituées par rapport aux risques encourus liés aux créances anciennes non recouvrées.

3.2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : **3 500€.**

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Les dépenses d'investissement :

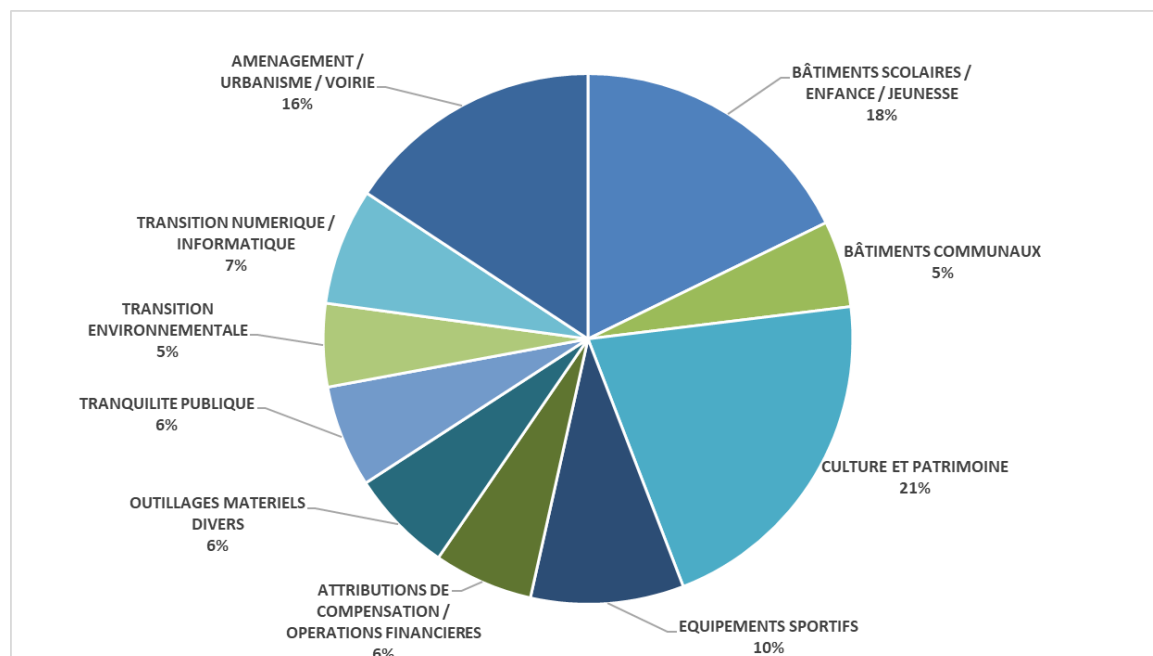
INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Restes à réaliser (RAR) 2021	TOTAL 2022 (BP 2022 + RAR 2021)
Dépenses réelles	2 726 372,92	3 418 084,96	422 784,64	3 840 869,60
020 - Dépenses imprévues	110 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
16- Emprunts et dettes assimilés	860 000,00	860 000,00	0,00	860 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	119 268,00	306 600,00	167 498,17	474 098,17
204 - Subventions d'équipements versées	148 195,00	151 195,00	40 000,00	191 195,00
21- Immobilisations corporelles	1 488 909,92	1 950 289,96	215 286,47	2 165 576,43
Dépenses d'ordre	79 950,00	83 500,00	0,00	83 500,00
040 - Opérations d'ordre entre section	3 950,00	3 500,00	0,00	3 500,00
041 - Opérations patrimoniales	76 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Total des dépenses d'investissement	2 806 322,92	3 501 584,96	422 784,64	3 924 369,60

4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement :

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 150 000€.

Ces crédits peuvent être mobilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues par une décision du Maire ou une décision modificative.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21) : études, travaux, achats de biens et de matériels, fonds de concours versés : 2.4M€.



- **Transition environnementale et énergétique :**
 - Etude pour la désimperméabilisation de la cours de l'école Jean-Jaurès.
 - Végétalisation : diverses études pour la végétalisation de certains sites dans la ville. Travaux de végétalisation du cimetière, du terrain de tennis du péage.
 - Déploiement d'un réseau de capteurs (CO2, températures...).
 - Energies renouvelables : Hydrolien, photovoltaïque.
 - Amélioration des capacités énergétiques des bâtiments communaux et des équipements.
 - Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château (Tranche optionnelle n°5 du marché).
 - Etudes diagnostics énergétiques.
 - Achat de brumisateurs.

- **Tranquillité publique :**
 - Projet de vidéo-protection couplée au développement du réseau fibre.

- **Culture et patrimoine :**
 - Travaux d'urgence pour la restauration du Prieuré du cimetière.
 - Travaux sur la partie instrumentale de l'Orgue de l'église Sainte-Marie.
 - Parcours patrimoniaux.

- **Equipements sportifs :**
 - Réfection de 2 terrains de tennis.
 - Etude et travaux complémentaires pour la piscine municipale.

- **Les travaux et la mise aux normes de bâtiments :**
 - Accessibilité :
 - Travaux d'installation d'un ascenseur à l'école du Château.
 - Mise aux normes PMR divers bâtiments.
 - Mise en conformité électrique divers bâtiments.

- **Urbanisme, Voirie et Aménagement :**
 - Divers versements de fonds de concours à la Métropole sont prévus pour l'aménagement de voiries (Rue Peyron/Ferry, rue Maurice Thorez, Création d'un parking chemin du Maniguet).
 - Eclairage public : remplacement lampes à mercure.
 - Acquisitions immobilières.

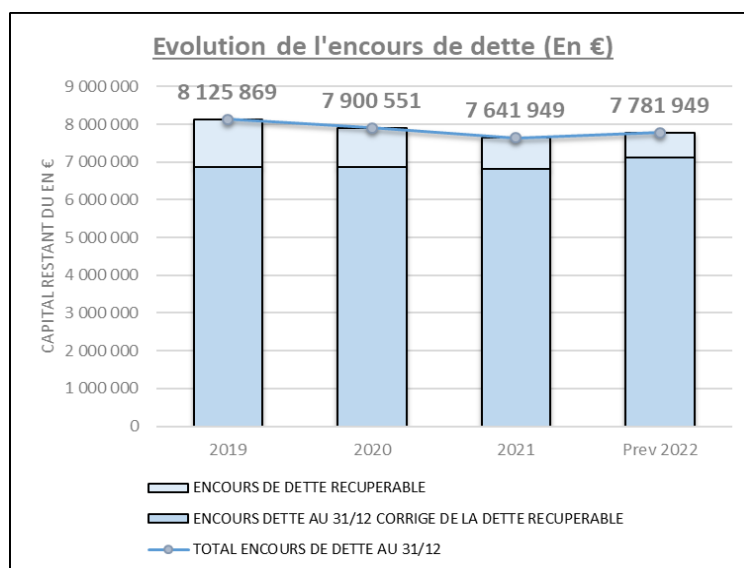
Chapitres 16 - Emprunts et dette : remboursement du capital des emprunts : 860 000€.

Un nouvel emprunt de 1 000 000€ est envisagé pour financer les investissements 2022. Le montant du capital remboursé durant l'année est estimé à 860 000€.

La commune s'endetterait légèrement sur l'année (+140K€) après s'être désendettée de 258K€ en 2021.

VARIATION DE LA DETTE		
En €	Réalisé 2021	BP 2022
EMPRUNTS NOUVEAUX	600 000	1 000 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	858 602	860 000
VARIATION DE DETTE	-258 602	140 000

L'encours de dette total qui s'élève à 7,641M€ début 2021, s'établirait ainsi à hauteur de 7,781M€ à la fin de l'année 2022.



4.1.2 Les dépenses d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 3 500€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en recettes de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 80 000€.

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 :

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2021, 422 784.64€ de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées).

4.2 Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Restes à réaliser (RAR) 2021	TOTAL 2022 (BP 2022 + RAR 2021)
Recettes réelles	2 010 004,71	2 452 052,02	156 401,44	2 608 453,46
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 106)	98 500,00	105 000,00	0,00	105 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	606 892,71	707 870,02	0,00	707 870,02
13 - Subventions d'investissement	302 578,00	457 860,00	156 401,44	614 261,44
16- Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
27- Autres immobilisations financières	202 034,00	181 322,00	0,00	181 322,00
Recettes d'ordre	940 724,00	1 189 398,87	0,00	1 189 398,87
021- Virement de la section de fonctionnement	469 724,00	734 398,87	0,00	734 398,87
040 - Opérations d'ordre entre section	395 000,00	375 000,00	0,00	375 000,00
041 - Opérations patrimoniales	76 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
001 - Résultats d'investissement reportés	168 851,01	126 517,27	0,00	126 517,27
Total des recettes d'investissement	3 119 579,72	3 767 968,16	156 401,44	3 924 369,60

4.2.1 Les recettes réelles d'investissement :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 812 870.02€

- FCTVA : 105 000€
- Excédents de fonctionnement 2021 affectés aux investissements (1068) : 707 870.02€

Chapitre 13 - Subventions d'investissement perçues : 457 860€

Il s'agit des subventions attendues liées aux projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16- Emprunts et dette : 1 000 000€.

Emprunt nouveau proposé pour financer les investissements 2022.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 181 322€

Dettes récupérables remboursées par la Métropole.

Pour rappel, la dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métro. La Métro rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.

4.2.2 Les recettes d'ordre d'investissement :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 734 398.87€.

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 375 000€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 80 000€.

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

A noter que des restes à réaliser 2021 sont en cours s'agissant des recettes : il s'agit de recettes attendues engagées pas encore encaissées. Elles s'élèvent à 156 401.44€.